

LE CADEAU EMPOISONNÉ DES FICHIERS POLICIERS

LE 18 MAI 2012 JEAN MARC MANACH

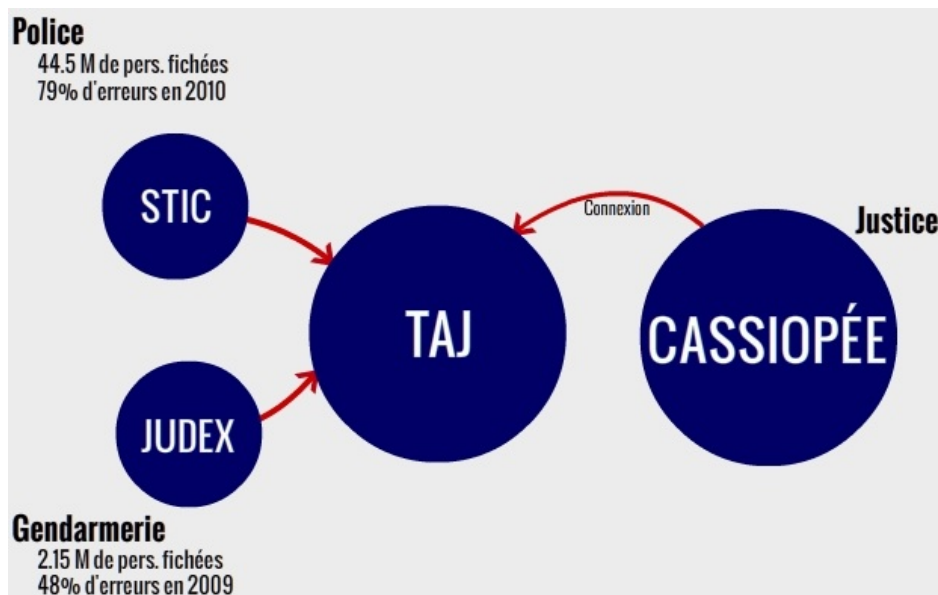
Truffé d'erreurs, le plus gros des fichiers policiers va être fusionné avec le plus gros des fichiers de la gendarmerie au sein d'un seul et même méga-fichier d'"*antécédents judiciaires*", qui sera lui-même connecté au plus gros des fichiers de la Justice. Une énorme usine à gaz censée corriger les erreurs... mais qui n'est pas sans poser problème.

Le 6 mai 2012 ne restera pas seulement dans l'histoire comme le jour où François Hollande fut élu président de la république. Ce même jour, le Journal officiel publiait un **décret**, co-signé par Claude Guéant et Michel Mercier, respectivement ex-ministres de l'intérieur, de la justice et des libertés, afin de fusionner les deux principaux fichiers policiers, et de les interconnecter avec le plus gros des fichiers judiciaires.

Le *Système de traitement des infractions constatées (STIC)*, et son équivalent dans la gendarmerie, le *Système judiciaire de documentation et d'exploitation de la gendarmerie nationale (JUDEX)*, seront en effet fusionnés en un seul et même *Traitement d'antécédents judiciaires (TAJ)*, lui-même relié à la *Chaîne Applicative Supportant le Système d'Information Oriente Procédure pénale Et Enfants (Cassiopée)*, à l'occasion du déploiement du tout "*Nouveau système d'information dédié à l'investigation*" (**NS2I**).

Qualifié de "**véritable révolution**" dans les méthodes de travail et surtout d'analyse ", le NS2I combine fichiers de police et de gendarmerie, et remplace le logiciel **Ardoise** (pour *Application de recueil de la documentation opérationnelle et d'informations statistiques sur les enquêtes*) qui, non déclaré à la CNIL, avait fait polémique avant d'être **suspendu** en 2008 : il permettait en effet d'entrer des données "*sensibles*" concernant l'orientation sexuelle, le handicap, l'appartenance syndicale, politique ou sectaire des victimes, témoins et accusés.

Cette énorme usine à gaz est aussi un véritable cadeau empoisonné pour le nouveau gouvernement, et plus particulièrement pour Delphine Batho, qui avait consacré deux rapports parlementaires aux problèmes posés par les fichiers policiers, et qui vient d'être nommée ministre déléguée à la Justice.



↓ Cliquez ici pour visualiser la version non simplifiée du schéma du "*nouveau système d'information dédié à l'investigation*" (**NS2I**) du ministère de l'Intérieur.

Le STIC est le plus gros de tous les fichiers policiers actuellement en activité : 44,5 millions de personnes y sont fichées, soit 68% de la population française, dont 10% en tant que "*mis en cause*" -et donc "*suspects*". Y sont enregistrés les noms, prénoms, surnoms, alias, date et lieu de naissance, situation familiale, filiation, nationalité, adresse(s), profession(s), signalement et photographie de "*6,5 millions de mis en cause*", mais également de 38

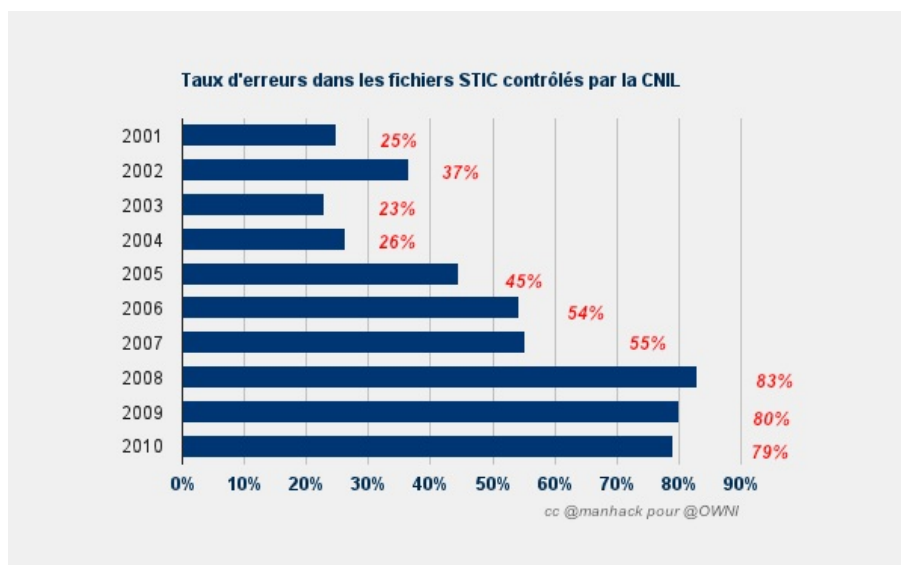
millions de victimes (mêmes données, mais sans photographies, sauf pour les personnes disparues et les corps non identifiés).

10% de la population française fichée “suspects”

“Casier judiciaire bis” créé en 1995 pour “fédérer au niveau national l’ensemble des fichiers de police et de documentation criminelle”¹, les données y sont stockées pendant 20 voire 40 ans pour les suspects (5 ans pour les mineurs), au maximum 15 ans pour les victimes. La CNIL **estime** que “près de 100 000 personnes” sont habilitées à y accéder, et que le STIC ferait l’objet de 20 millions de consultations annuelles de la part de fonctionnaires du ministère de l’Intérieur.

Or, le STIC est truffé d’erreurs. En vertu du **droit d’accès indirect**, toute personne peut demander à la CNIL d’aller vérifier si elle est fichée au STIC et, auquel cas, “demander à ce que les informations incomplètes, obsolètes ou non conformes soient complétées, mises à jour ou supprimées”.

Tous les ans, depuis 2001, la CNIL publie ainsi dans son **rapport annuel d’activité** le nombre de fiches “rigoureusement exactes” qu’elle a vérifiées ou qui, *a contrario*, ont dû être modifiées, voire supprimées. En 2001, le taux d’erreurs était de 25%. En 2010, il était de 79%, après un **taux record de 83% d’erreurs** en 2008 :



Dans leur **rapport d’information sur les fichiers de police** de mars 2009, les députés Delphine Batho (PS) et Jacques-Alain Bénisti (UMP) pointaient du doigt une chaîne d’alimentation “complètement obsolète” et “à la source de nombreuses erreurs”, de saisies notamment (avec des victimes fichées comme suspects, et vice-versa), reposant sur “un système complètement dépassé qui n’utilise même pas de souris”, une “antiquité” utilisée par des agents dont la formation juridique “est très largement insuffisante”.

Au terme d’un **contrôle approfondi du STIC**, la CNIL a de son côté estimé que 35% des erreurs émanaient du ministère de l’Intérieur, et 65% du ministère de la Justice. Car si le STIC est renseigné par les policiers, sa mise à jour dépend des procureurs qui, faute de moyens, de temps, de volonté ou de culture informatique et libertés, ne transmettaient pas ou très peu les décisions de justice aux policiers en charge du STIC.

La CNIL estime ainsi qu’entre 2005 et 2008, 1 020 883 classements sans suite, 54 711 relaxes, 873 acquittements et 7761 non-lieux n’ont pas été rapportés dans le STIC. Soit, en 3 ans, **1 084 228 personnes blanchies par la justice**, mais toujours fichées comme “mises en causes”, et donc “suspectes”, dans le STIC.

Tout en constatant “des progrès sensibles dans la mise à jour du STIC”, le **second rapport d’information** de Delphine Batho et Jacques-Alain Bénisti, rendu public en décembre 2011, n’en déplorait pas moins le fait que “les recommandations émises par vos rapporteurs sont, à de rares exceptions près, restées lettre morte”. Et le taux d’erreur est tel qu’il pose problème à certains fonctionnaires de police. L’un d’entre eux a d’ailleurs indiqué aux députés que “le STIC est tellement peu fiable qu’on ne peut rien en faire”.

21 ans dans l’illégalité

Si le STIC a fonctionné en toute illégalité de 1995 (date de sa création) à 2001 (lorsqu’il fut enfin légalisé par Lionel Jospin, JUDEX, créé en 1985, ne fut quant à lui légalisé qu’en 2006,

après que les parlementaires, discutant de l'interconnexion du STIC et de JUDEX, eussent découvert que ce dernier n'était "fondé sur aucun texte de droit "...

JUDEX, qui répertoriait 9,8 millions de fiches "affaires" et 2,15 millions de personnes "mises en cause" en 2009, serait un peu mieux tenu que le STIC. En 2010, la CNIL n'y a en effet recensé "que" 48% d'erreurs : 52% des fiches étaient "exactes", 25% ont été supprimées, et 23% modifiées pour tenir compte, notamment, des suites judiciaires réservées aux infractions enregistrées.

Dans sa **délibération** sur le *Traitement des antécédents judiciaires* (TAJ), la CNIL estimait que "des mesures concrètes devront être prises pour que les données reprises soient exactes et mises à jour". Batho et Bénisti avaient eux aussi plaidé pour que le TAJ n'hérite pas du stock d'erreurs accumulées. Las : "aucun nettoyage complet de la base de données du STIC ", déplorent les députés.

A contrario, ils relèvent cela dit que la gendarmerie nationale a de son côté "entrepris un processus de correction" ayant mobilisé près de dix équivalents temps plein pendant douze mois environ, et "procédé à l'effacement de données relatives aux origines ethniques et raciales, à l'orientation sexuelle, aux opinions politiques, philosophiques, aux pratiques religieuses, aux appartenances syndicales, aux modes de vie et états de santé" qui ne peuvent figurer dans un fichier policier que "lorsqu'elles sont des éléments constitutifs de l'infraction" :



Au total, 120 000 fiches ont été corrigées ou supprimées. Ce nettoyage de la base de données a permis de mettre JUDEX en conformité avec la loi.

Il convient toutefois de noter que le travail effectué par la gendarmerie, si important soit-il, ne concerne qu'une faible part des données reprises par TAJ. Aussi, de façon générale, il est fort probable que les critiques adressées au STIC soient valables pour TAJ. Il appartiendra au service gestionnaire de ce fichier de procéder à l'élimination des potentielles erreurs.



Des mois d'horreurs

Afin de nettoyer le STIC de toutes ses erreurs, le ministère de l'Intérieur a donc décidé d'interconnecter le nouveau fichier TAJ avec **Cassiopée** (pour "Chaine Applicative Supportant le Système d'Information Oriente Procédure pénale Et Enfants"), le fichier du ministère de la Justice utilisé pour enregistrer les informations relatives aux plaintes et

dénonciations reçues par les magistrats.

Créé pour leur offrir une vision complète de chaque dossier judiciaire, de chaque profil de mis en cause, depuis la commission du fait jusqu'à la sortie de prison du condamné, Cassiopée enregistre un **nombre impressionnant** de données personnelles. Elles concernent les personnes mises en examen, prévenus, accusés, ainsi que les témoins, victimes et parties civiles : nom (de naissance et d'usage), nationalité, numéro de la pièce d'identité, nom de naissance et prénoms du père et de la mère, nombre d'enfants, de frères et sœurs, niveau d'étude et de formation, profession, langue, dialecte parlé, données bancaires...

↓ **Cliquez pour dérouler les données pouvant être enregistrées dans Cassiopée.**

Les informations y sont stockées pendant 10 ans à compter de leur dernière mise à jour enregistrée, voire 20 et même dans certains cas 30 ans.

L'objectif recherché par cette interconnexion du TAJ et de Cassiopée était de pouvoir mettre à jour, de façon automatisée, les suites judiciaires données aux affaires traitées par les gendarmes et les policiers. Et ainsi en finir avec les personnes fichées comme "*mises en cause*", alors que la justice avait décidée qu'elles ne pouvaient plus l'être.

L'idée est bonne, la réalisation promet d'être gratinée. Evoquant un **rapport parlementaire** du député (UMP) Etienne Blanc, *Le Figaro* qualifiait en effet Cassiopée, en mars 2011, de "**grand bug informatique (qui) freine la justice**" mais que "*le garde des Sceaux, Michel Mercier, aimerait sauver des eaux*".

Alors qu'il avait initialement été conçu pour "*fluidifier la chaîne pénale*", Etienne Blanc, lui, pointe "*l'insuffisance de prise en compte des besoins opérationnels des magistrats et des greffiers*" qui pour "*80% des juridictions, ont indiqué ne pas avoir été associées à la conception de l'application*". Résultat : Cassiopée "*plombe souvent l'activité des services*" et accroît considérablement le stock des procédures à enregistrer et de jugements à dactylographier.

De plus, le "*style approximatif et parfois juridiquement inexact, avec des références aux textes de loi souvent insuffisantes, voire erronées*" fait peser le risque de "*compromettre la validité des actes*". Pire : "*il n'est plus possible, avec Cassiopée, de visualiser l'ensemble des affaires concernant un individu par la simple saisine de son nom, ni d'obtenir une information claire sur l'état d'exécution des jugements*".

Dans sa note sur le "**bug Cassiopée**" (.pdf), l'Union syndicale des magistrats (USM) déplorait récemment l'"*obstination de la Chancellerie à déployer à marche forcée cette application, générant, peu à peu à travers tout le territoire des retards importants dans des juridictions déjà au bord de l'asphyxie*" :



En début d'année 2011, la Chancellerie reconnaissait elle-même que dans toutes les juridictions implantées, 4 mois de retard s'étaient accumulés en moyenne, qu'il fallait 15 mois pour résorber. Comment s'étonner dès lors du nombre de jugements en attente d'exécution, estimé à 100 000 en début d'année 2011 ?



Ancienne présidente du Syndicat de la magistrature (SM), Clarisse Taron, qui est retournée dans son tribunal en janvier dernier et que nous avons contactée, reconnaît volontiers avoir du mal à se servir de Cassiopée. Elle fait pourtant partie, depuis deux ans, de l'**Observatoire du déploiement de Cassiopée**. "*Même en consultation, c'est difficile*" : elle a demandé une formation, on lui a répondu qu'il n'y en avait pas, alors elle se débrouille comme elle peut, toute seule.

Avec Cassiopée, elle estime qu'il faut "*au minimum 20% de plus de temps qu'avant*" pour saisir un dossier. Evoquant des débuts "*catastrophiques*", un "*projet ambitieux et énorme, mais sous-dimensionné en temps et en budget*", elle déplore également le nombre d'erreurs dues à la complexité du système informatique, et de son mode de saisie, les problèmes de formation, le fait qu'il ne soit pas du tout adapté aux dossiers complexes, et la lourdeur de cette usine à gaz :

“

Ça a été un générateur de réelles souffrances, une source de tension et de stress extrême. Tout le monde dit qu'il faut un an pour absorber Cassiopée, au minimum, avec de gros problèmes de formation des fonctionnaires. Ce qu'on réclame, c'est que la hiérarchie accepte de prendre du retard.

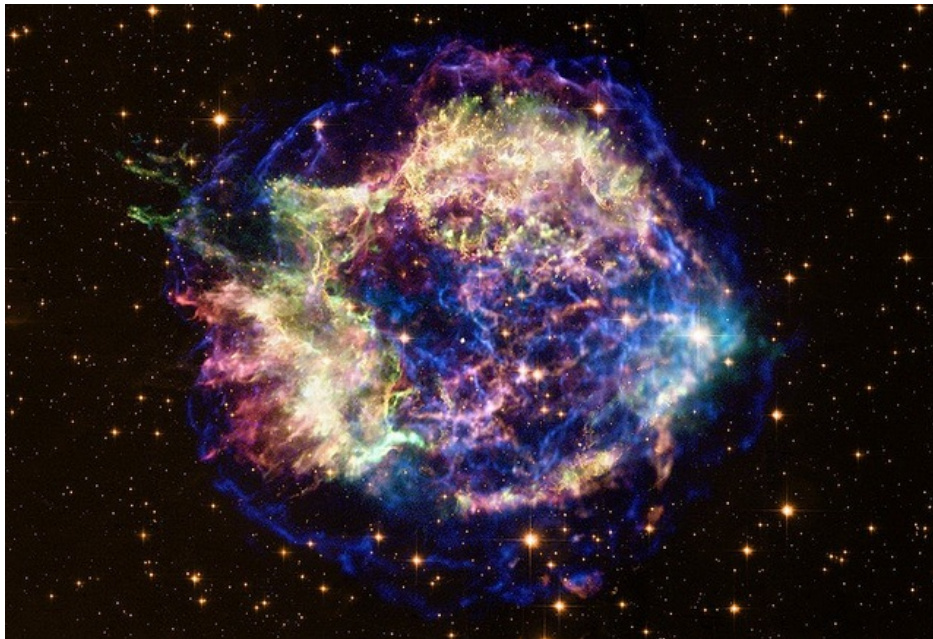
”

En attendant l'interconnexion de Cassiopée et du casier judiciaire (*"c'est pas fait, ça va être énorme aussi"*), elle pense que la fusion du STIC et de JUDEX au sein du TAJ, et sa mise en relation avec Cassiopée, pavée de bonnes intentions, sera un véritable chemin de croix (*"on en a encore pour des années"*) :

“

On est parti pour des mois et des mois d'horreurs, ça va être terrible et ce sera très compliqué, mais si ça permet de laver le STIC... Cassiopée génère forcément des erreurs, mais peut-être que dans 10 ans ça ira mieux, forcément; il fallait le faire, il fallait bien en passer par là.

”



UN “TROU NOIR DE LA JUSTICE FRANÇAISE”

Au-delà de l'aspect *"usine à gaz"* de cette interconnexion, et dans un autre registre, l'USM tenait également dans sa note sur le *"bug Cassiopée"* à *"saluer la capacité du Ministère de la Justice à ne pas respecter les lois"*, le système ayant été déployé 16 mois avant qu'il ne soit déclaré à la CNIL... ce qui, cela dit, fait pâle figure face aux 6 ans d'illégalité du STIC, et aux 21 ans de JUDEX.

Qualifiant Cassiopée de **trou noir de la justice française**, Bakchich rappelait de son côté que le gouvernement avait publié au Journal officiel le décret portant création de Cassiopée, en omettant soigneusement de publier l'avis de la CNIL qui, entre autres choses, déplorait notamment *"l'absence de sécurisation"* de l'accès aux données confidentielles... Interrogé par Bakchich, Olivier Joullin, du Syndicat de la magistrature, déplorait alors le fait que *"la Cnil, comme nous, imaginait que Cassiopée nettoierait le Stic. En*

réalité, ça ne nettoiera rien du tout, ça va seulement prolonger le bazar du Stic” :

“
C’est un fichier, comme le Stic, qui pourra servir à fragiliser ou décrédibiliser quelqu’un, explique Olivier Joullin. Il peut même servir à une déstabilisation politique. Imaginons une hypothèse : le ministre, par exemple, veut avoir des informations sur une personne, il n’a qu’à interroger un procureur qui peut lui faire remonter tout cela...
”

Le syndicat de la magistrature a ainsi découvert, il y a quelques mois, qu’un président de tribunal avait obtenu le statut d’*administrateur* de Cassiopée, et qu’il avait donc le droit de suivre en temps réel l’évolution des dossiers, et notamment savoir qui les juges d’instruction allaient convoquer, quand, alors même que ces informations sont couvertes par le secret de l’instruction...

Cette intrusion informatique d’un président de tribunal dans les dossiers des juges d’instruction, et le risque de voir la Chancellerie s’immiscer dans les dossiers sensibles, lui a fait *“très très peur”*. Elle attend donc avec impatience la circulaire sur la confidentialité de Cassiopée, qui devrait prochainement être publiée.

La CNIL, de son côté, **invitait** le ministère à *“faire réaliser, dès sa mise en œuvre, un audit de sécurité du traitement TAJ par l’Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information (ANSSI)”*.

Il serait, de même, intéressant que Cassiopée fasse lui aussi l’objet d’un tel audit de sécurité dans la mesure où, comme le **regrettait** la CNIL, *“l’étude de sécurité² n’a pas été finalisée avant qu’elle ne se prononce sur ce projet de décret”*.

Le problème se pose d’autant plus que Cassiopée devrait non seulement être *“mis en relation”* avec le TAJ, mais également avec le casier judiciaire national (CNU), ainsi qu’avec le fichier de gestion automatisée de l’*“application des peines, probation et insertion”* (APPI), qui a fonctionné, **en toute illégalité**, pendant 6 ans, avant d’être finalement **régularisé** en octobre 2011.

A l’origine, Cassiopée ne devait être accessible qu’à 6000 utilisateurs environ. Le 7 mai, un nouveau **décret** autorisait les délégués du procureur et le représentant national auprès d’Eurojust, mais également les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les associations conventionnées d’aide aux victimes ainsi que les agents d’autres administrations de l’Etat ou des collectivités territoriales, à accéder au fichier, ce qui **faisait tousser la CNIL** :

“
A titre liminaire, la Commission attire l’attention du ministère sur les dangers d’une extension excessive des catégories de personnes ayant directement accès aux données à caractère personnel contenues dans Cassiopée, et invite le ministère à faire preuve de la plus grande vigilance à cet égard.
”

Déplorant l’*“absence d’un outil de détection des usages anormaux”*, la CNIL recommandait par ailleurs, et *“au regard de la sensibilité des données enregistrées et du grand nombre de personnes habilitées à y accéder”* qu’elles soient chiffrées. Ce même 7 mai 2012, un autre **décret** prévoyant la *“mise en relation entre le casier judiciaire national et Cassiopée”* intègre certes des *“dispositions destinées à assurer la traçabilité de la plupart des actions réalisées sur Cassiopée”* mais sans, pour autant, préciser que les données devraient être chiffrées.

A l’heure où nous écrivons ces lignes, la mission et le champ de compétence du nouveau ministre déléguée à la Justice, n’a pas encore été défini. Il est donc encore trop tôt pour

savoir si, comme la CNIL l'avait préconisé, et comme elle l'avait elle aussi réclamé l'an passé, Delphine Batho pourra conditionner la fusion du STIC et de JUDEX au fait de les expurger, au préalable, de leurs erreurs accumulées, ou si seule leur interconnexion avec Cassiopée pourrait y contribuer.

Il sera de même intéressant de voir si, contrairement aux pratiques en vigueur sous Nicolas Sarkozy, la CNIL -et l'ANSSI- seront saisies préalablement de la création ou du déploiement de tels fichiers portant sur la quasi-totalité de la population. Ou s'ils seront encore et toujours mis devant le fait accompli, une fois les fichiers créés.

Images : **Supernova Remnant Cassiopeia A (NASA, Chandra, Hubble, 02/23/11)**, CC by-nc NASA's Marshall Space Flight Center, **Supernova Remnant Cassiopeia A (NASA, Chandra, 1/6/09)**, CC by-nc-nd NASA's Marshall Space Flight Center, **Cassiopeia A**, CC by-nc-sa Lights In The Dark, **Gift from the sky**, CC by, procsilas.

1. **LE STIC SUITE (pdf)**, in 21e rapport d'activité 2000 de la CNIL [↔]

2. « EBIOS », pour **Expression des Besoins et Identification des Objectifs de Sécurité** [↔]


PLACEBO

le 18 mai 2012 - 17:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*La lecture de cet article inspire une horreur sans nom... en cinq minutes, on retient : que ces fichiers ont été illégaux pendant des durées variables ; que leur chaîne d'information est obsolète ; qu'ils sont truffés d'erreur ; que Cassiopée a été implanté avec une grande négligence (pas de formation, de budget, de temps, de fonctions pour les opérationnels ??? ils pourraient s'inspirer des échecs des CRM dans certaines entreprises) ; que la fusion de tout ça mènera sans doute à un problème encore plus complexe ; qu'un grand nombre de personnes peut avoir accès à des données de plus en plus nombreuses et personnelles...
Vive la France, vive la liberté.
Et – putain... - vive l'administration.*

VOUS AIMEZ  12

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE


YASSI

le 19 mai 2012 - 8:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Exact, c'est à se demander si le but caché n'est pas de faciliter le contrôle d'une population "sensible" par certaines zélites-zélotés, de retrouver facilement des infos compromettantes afin de pouvoir jouer de pressions administratives et politiques, et même marquer d'une manière indélébile jusqu'aux acteurs de petits délits.. Par extension c'est la population entière qui sombre vers une société mondialisée du renseignement dans laquelle les différents fichiers nationaux pourraient se compléter et s'emboîter dans un jeu furieusement tendance pour les puissants qui n'ont que le fric comme éthique, des groupes de pression extrémistes, les 1%... Mais ce qui fait le plus peur c'est que, ici en France, la politique du chiffre couplée à l'incompétence – due en partie au manque de temps et de formation des agents – participe de cette logique liberticide ; (re)voir le film Brazil de Terry Gilliam !!

VOUS AIMEZ  4

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

STANISLAS

le 19 mai 2012 - 12:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ce qu'il faut comprendre c'est qu'il y a l'argent, les ressources humaines et les compétences dans notre Administration pour conduire raisonnablement ce type de projet.

Mais, comme vous le voyez, les politiques ont précipité les échéances, mis de côté les savoirs faire et la méthodologie, et bafoué la loi, les procédures et les institutions et les organismes qui existent pour encadrer ce type de projet.

Et tout cela gangrène le management public et porte la démotivation des agents dans des proportions que vous n'imaginez pas.

Alors qu'est ce qui génère cela ? La bêtise ? L'abus de droit ? La corruption ? Ou la volonté sournoise de miner le système pour pouvoir expliquer doctement ensuite que décidément le public ne fonctionne pas et qu'il vaut

mieux s'en remettre au privé ? Sans doute, un panel de tout cela à la fois.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

DOMC

le 19 mai 2012 - 11:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pauvre Guéant...l'a pas inventé la poudre celui là ...Le super fichier de ses rêves n'existera jamais. Tout ça c'est de l'électricité...du 5volt...des 0 et des 1...pffff ...vraiment pas de quoi avoir peur. Déjà faudrait que les flics sachent se servir d'un ordinateur...recharger le portable...config le réseau qui vient de bugger...que c'est un pentium sous win95...Dormez tranquilles citoyens.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

LOU PASSEJAIRE

le 19 mai 2012 - 12:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*les fichiers sarko & co ...
au début était un paranoïaque appelé Alain Bauer ...
et j'ai bien peur qu'il conseille encore l'actuel locataire de la Place Baudeau ...
ne rêvons pas , Mitterrand avant son élection avait promis d'en finir avec le fichage papier des RG ...
Hollande n'est pas Mitterrand , et Madame Batho n'est pas Badinter ... (si j'étais méchant je dirais qu'elle n'est pas non plus Chevènement)
La LDH et quelques autres ont encore de belles années devant elles ...*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

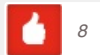
PHILIPPE PICHON

le 20 mai 2012 - 10:29 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Cher Jean-Marc Manach, cet article de synthèse est tout simplement lumineux, tant pour un "initié" que pour un "profane". Comme vous le savez et comme l'ont appris certains de vos lecteurs, je suis renvoyé devant la 17eme Chambre correctionnelle du TGI de Paris pour "violation de secret professionnel", "détournement de données personnelles de leur finalité" et "accès frauduleux à un système automatisé de données personnelles", pour avoir mis sur la place publique le scandale de la mise en oeuvre du fichier STIC, en circularisant (avec leur accord) les fiches d'antécédents policiers de M. Jamel Debbouze et de M. Johnny Hallyday, fiches non mises à jour et même erronées. Pour m'en être entretenu à plusieurs reprises avec vous, vous savez que j'ai encore quelques cartouches à tirer lors des débats judiciaires. Votre présence en qualité de témoin (expert) m'honorerait; mieux elle serait le gage d'un débat contradictoire où, pour une fois, le ministère de l'Intérieur serait renvoyé à ce qu'il devrait être : l'auxiliaire du ministère de la Justice. Bien sincèrement. Ph Pichon, commandant (honoraire) de la police nationale

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

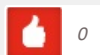
XOQOLATL

le 20 mai 2012 - 13:48 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Si j'ai bien compris, ils vont fusionner plusieurs fichiers buggés dans un truc probablement ingérable. Comme d'habitude, les services de renseignements s'épuisent à collecter une masse d'informations qu'ils seront incapables d'utiliser efficacement. C'est pas avec ça qu'ils vont faire reculer les libertés publiques. Ni avancer la justice, d'ailleurs.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

CACTUS

le 20 mai 2012 - 13:56 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je vais peut être poser une question naïve mais qui est ou a été en charge de la mise en place, du maintien et surtout de la sécurisation (autant des données que de l'accès) de tout ces systèmes ? Je veux dire, il y a des départements internes à la police, à la gendarmerie à ça ? Parce qu'en lisant l'article, on a l'impression que personne ne sait ce qu'il fait ou n'a de compétence dans le domaine quand ces systèmes ont été mis en place.

Et on le voit bien de plus en plus ces dernières années, les "défauts de sécurisations" se paient cher, très cher même et qu'il ne suffit pas de mettre un panneau "interdit d'entrée" pour empêcher quoi que ce soit.

Il faut croire que ce qui par exemple s'est passé en Angleterre il y a 5 ans avec la perte des infos personnelles de 25 millions de personnes ne les a pas fait réfléchir...

Et avec la fusion ou la mise en relation de tous ces systèmes, ça promet un vrai désastre. Mais je ne peux qu'au final désespérément espérer qu'ils se feront pirater et mis au grand jour pour que tous ces gens prennent conscience de la situation...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LATEO

le 3 novembre 2012 - 1:54 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Sauf erreur, il s'agissait d'un marché public remporté par Atos Origin...

Après, il faut voir qui a rédigé le marché public, qui dirigeait ce rédacteur et quels étaient ses objectifs... politiques ou de carrière.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

6 pings

Le cadeau empoisonné des fichiers policiers « Actualités Alternatives » Je veux de l'info le 18 mai 2012 - 18:21

[...] by Je veux de l'info in Actualités alternatives | Leave a comment Lu sur OWNI : "Truffé d'erreurs, le plus gros des fichiers policiers va être fusionné avec le [...]"

Le gros, gros fichier juridico-policiers où mon nom doit traîner (qui sait) | L'Extérieur de l'Asile le 18 mai 2012 - 20:59

[...] victimes, personnes disparues, "antécédents judiciaires" divers... C'est le "Nouveau Système d'Information destiné à l'Investigation (NS2I)", cadeau d'adieu empoisonné de Claude Guéant, discrètement publié le 6 mai à [...]"

Le cadeau empoisonné des fichiers policiers « MediaBeNews le 21 mai 2012 - 8:12

[...] LE STIC SUITE (.pdf), in 21e rapport d'activité 2000 de la CNIL [←] [...]"

Le cadeau empoisonné des fichiers policiers... « Actualités Alternatives » Je veux de l'info le 24 mai 2012 - 7:50

[...] (...) Pour lire la suite, cliquer ICI [...]"

Le changement c'est maintenant ! Ou l'affaire de la mystérieuse photographe « MediaBeNews le 24 mai 2012 - 7:57

[...] Au bout de deux heures, l'huissier de justice vint nous chercher pour nous ramener au tribunal où Anne-Marie Sauteraud, qui présidait la "17e chambre", nous expliqua que nous ne témoignerions finalement pas, le procès ayant été ajourné après que William

Bourdon eut posé deux questions prioritaires de constitutionnalité (voir Le mauvais procès du gardien de la paix). [...]

Ardoise, Cassiopée, de jolis noms pour des fichiers policiers | Section Mios le 30 mai 2012 - 1:06

[...] en catimini un décret fusionnant les fichiers STIC (police), Judex (gendarmerie) et Cassiopée. OWNI, dans un article très documenté, nous décrit le monstre qui gardera nos traces, que nous soyons délinquants ou VICTIMES ! Nous pourrions espérer qu'avec le [...]